



COMITE DIRECTEUR DE PETANQUE DES LANDES

CR 2021 / 06 – 30 juin 2021 – Visioconférence

Membres présents : BARTHE Christophe, BLANCHARD J-Bernard, BISBAU Sébastien, CAPDEVILLE Véronique, CHOT Maryse, DARRIGADE Virginie, DESBORDES Didier, LACAVE Jacques, LAGIERE J-Jacques, LALANNE Emilie, NASSIET Bernard, PEYRES Christophe,

Personnes absentes ou excusées : ALBERINI Nathalie, CASSAIGNEAU Vanessa, GUIGUE Jacques, LABATUT Jacques, OLIVAN Christian, RABA Jean-Marie RIFLADE Philippe

Personnes invitées : BRETHERS Cathy, DARRIGADE Vincent

Bernard NASSIET ouvre la séance à 18h30

Rapporteur de séance : **Jean-Jacques LAGIERE**

B. NASSIET, Président du CD40, remercie les personnes présentes, même s'il regrette la tenue de cette réunion en mode visioconférence et non en présentiel. Il faut noter toutefois les difficultés de certains membres. **Ph. RIFLADE** n'a pas réussi à se connecter, et certains ne participent qu'en mode sonore, sans possibilité de partager les écrans de visualisation des visages.

Malgré tout, **B. NASSIET** ouvre la séance en précisant que devront être prises des décisions afin de compléter certains points restés flous lors de la réunion précédente, en particulier pour les conditions d'accompagnement des équipes qualifiées pour les championnats de France.

1) DECISIONS SUR CHAMPIONNATS DE FRANCE 2021

- **FRAIS DE DEPLACEMENTS** : Concernant les frais de déplacements, lors de la dernière réunion du CD40, il a été acté que ces frais resteraient à la charge des licenciés qualifiés qui ne souhaitaient pas utiliser les moyens réservés et mis à disposition par le CD40.
- **FRAIS DE RESTAURATION** : Lors de la dernière réunion du CD40, en date du 11 juin 2021, les décisions concernant les repas lors des championnats de France n'ont pas été arrêtées.
Repas non pris avec le délégué désigné par le CD40 (*indemnité de 25€ par repas*)
 - Si la réponse est oui, cela veut dire que nous octroyons un forfait et les licencié(e)s l'utilisent à leur guise et le ou la délégué(e) n'est pas maître d'œuvre.
 - Si la réponse est non, le ou la délégué(e) reste maître d'œuvre et les licencié(e)s souhaitant une autre « *liberté* » ne bénéficieront pas de l'indemnité repas.Pour information : pour le championnat de France en triplettes masculins à LANESTER, programmé les 24 et 25 juillet 2021, une équipe souhaite voyager par ces propres moyens désire s'occuper du choix de son hébergement, rejetant ainsi toutes les actions et réservations entreprises par le CD40.

Attention : La question ci-dessous ne concerne pas le repas du 1^{er} jour de compétition, en général le samedi hors catégories vétérans et provençal.

Question : **L'indemnité forfaitaire de 25€ prévue par le CD40, doit-elle être remise pour les repas non pris avec le délégué désigné par le CD40 ?**

Décision : **La réponse est NON avec une très large majorité.**

- **HEGERGEMENTS** pour le championnat de France à LANESTER : Pour cet hébergement des licencié(e)s, il faut savoir que **Vincent DARRIGADE** réserve des logements le plus tôt possible, afin d'obtenir des conditions financières les plus intéressantes possibles, tout en favorisant la proximité de ces derniers avec les lieux de compétition. Pour les licencié(e)s qui ne souhaitent pas bénéficier des réservations prises par le CD40, et donc souhaitent choisir leur site d'hébergement, les solutions envisagées sont les suivantes :
 - Aucune indemnité reversée par le CD40
 - Une indemnité calculée sur la base de la dépense effectuée par le CD40 pour les autres personnes qualifiées soit 130€ par personne

Question : **Le CD40 doit-il verser une indemnité d'hébergements pour les licenciés ne souhaitant pas utiliser les réservations déjà effectuées ?**

Décision : **La réponse est NON avec une très large majorité.**

Suite à cette décision, **J. LACAVE** annonce qu'il ne souhaite plus être délégué sur ces championnats de France. En effet, il estime être en difficulté vis-à-vis des joueurs qualifiés, car cette décision est contraire à ce qu'il avait promis.

Un appel est effectué afin de nommer les 3 délégués qui auront en charge les équipes qualifiées, pour le championnat de France, 24 et 25 juillet 2021 à LANNESTER.

- Equipe **T. ZIGLER** : **C. PEYRES**
- Equipe **JM. CHOQUART** : **S. BISBAU**
- Equipe **B. MENDEZ** : **C. OLIVAN** (cette nomination reste à valider car **C. OLIVAN** n'est pas présent)

C. BARTHE s'inquiète des conditions du déplacement de l'équipe de **T. ZIGLER**. **C. PEYRES** annonce, qu'en principe, cette équipe effectue le déplacement par ses propres moyens, mais qu'il s'assurera des conditions dès le week-end prochain.

Cette information est importante car elle influera sur le nombre de véhicules à réserver par le CD40. **B. NASSIET** espère ne pas avoir à gérer des difficultés futures avec le prestataire de locations de véhicules suite aux annulations successives

D. DESBORDES demande les décisions à prendre si les licenciés refusent de respecter les conditions sanitaires exigées par la F.F.P.J.P

Décision : **Le délégué du CD40 aura la charge de vérifier, avant le départ, la validité des informations sanitaires produites par les licenciés qualifiés. En l'absence de preuves de vaccination totale des licenciés qualifiés, et si les licenciés n'ont pas, volontairement ou par négligence, effectué les tests sanitaires requis par la F.F.P.J.P, le déplacement au championnat de France sera annulé, et les frais occasionnés de réservations pour ces joueurs seront facturés à leur club d'origine.**

En conclusion sur ce chapitre, **B. NASSIET** estime qu'il faudra revoir dès la rentrée prochaine, tous les différents points concernant les déplacements pour les championnats de France et de région de Nouvelle Aquitaine. Il sera impératif d'établir une ligne directrice, et il estime insupportable d'essayer d'arranger les projets selon les desiderata et caprices des licenciés qualifiés.

2) RETOURS DES QUALIFICATIONS FRANCE 2021

Les différentes qualifications encore possibles, après l'application des contraintes sanitaires, ont été terminées le week-end dernier.

B. NASSIET souhaite remercier tous les intervenants sur les différentes qualifications : les délégués, les référents *COVID* qui pourtant n'avaient pas une responsabilité aisée, les graphiqueurs, les arbitres ainsi que tous les bénévoles des clubs qui ont permis des organisations efficaces.

D. DESBORDES demande que soit encouragée la mise à disposition de poubelles sur l'ensemble des sites, et non pas seulement à proximité des buvettes. Ceci contribuera au maintien de la propreté des sites mis à disposition.

C. PEYRES tient à signaler un problème important concernant les tenues des licenciés. En effet, les bas des tenues n'étaient pas identiques chez de nombreuses équipes. **C. BARTHE** demande qu'une position ferme soit prise par le CD40, car il fait remarquer que la différence entre tenues homogènes et tenues identiques est de nature à rendre difficile l'application d'un règlement resté flou. Sur ce sujet, **B. NASSIET** estime qu'il s'agit d'un grand débat, et que ce dossier sera à reprendre en compte pour la prochaine saison.

Championnats des jeunes

C. BARTHE souligne les bons retours qu'il a pu obtenir sur la participation des jeunes licenciés et des éducateurs pour leurs championnats respectifs, en particulier sur la planification des rencontres étalée sur 2 journées successives.

Un seul bémol, la chaleur très intense sur le boulodrome de Campagne ...

JB. BLANCHARD souligne tout de même quelques petits soucis sur les tenues vestimentaires des jeunes licenciés. Certains n'étaient pas habillés avec la tenue de leur club respectif.

Provençal Triplettes

E. LALANNE a beaucoup apprécié l'attitude des licenciés qui étaient, pour une grande majorité, très satisfaits de retrouver les cadres de jeu. L'étalement de ce type de compétition sur plusieurs journées a reçu un accueil très satisfaisant.

Triplettes Féminines

Cette compétition, organisée à Magescq, a été très agréable à suivre. Le niveau de jeu proposé était très satisfaisant et le comportement des licenciés à la hauteur des attentes de l'organisation du CD40.

Triplettes Vétérans

JB. BLANCHARD tient à remercier le club de Morcenx pour sa réactivité concernant le déroulement de la journée du dimanche. En effet, la pluie, très violente, a accompagné les dernières parties et les terrains, en partie abrités, du site de Morcenx ont été d'une grande efficacité. Il souligne toutefois un léger retard de la mise en ligne des photos des vainqueurs sur le site du CD40.

Toutefois, **B. NASSIET** regrette vivement certains comportements qui ont émaillé 2 qualifications sur les sites de Magescq et St Vincent de Paul.

Concernant l'incident de Magescq, au cours des triplettes seniors, **B. NASSIET** regrette qu'aucun rapport n'ait été déposé auprès du CD40. Les paroles s'envolent et les écrits restent.

Concernant l'incident de St Vincent de Paul, au cours des doublettes mixtes, certains écrits ont été déposés décrivant les incidents constatés.

B. NASSIET annonce qu'il a demandé une saisie de la Commission de discipline, en cohérence avec ses responsabilités de président du Comité des Landes.

C. BARTHE demande quelles sont les personnes engagées par les rapports ?

S. BISBAU exprime sa surprise, car en tant que membres du CD40, il estime pouvoir être mis au courant des procédures engagées. **S. BISBAU**, malgré le silence demandé par **B. NASSIET** sur les incidents des doublettes mixtes, rappelle qu'une décision a été prise par le jury le jour même, et donc demande si la Commission de discipline peut déjuger le jury de la compétition.

B. NASSIET conclut en annonçant que la Commission de discipline étant saisie, elle agira selon ses prérogatives.

A ce titre, **B. NASSIET** ne peut donc aborder plus avant le sujet, étant tenu par le secret des procédures disciplinaires.

3) CHAMPIONNATS DES CLUBS 2021

CDC OPEN : Fin des inscriptions: 22/07 – Tirage des poules : Mardi 3/08 – 10h00

CDC VETERANS

V. CAPDEVILLE demande des explications sur le non déplacement des formations de Tyrosse et Hossegor à Duhort Bachen.

B. NASSIET fait mention d'un courrier de **M. TESSARO**, club de Duhort Bachen, qui aborde ce sujet et demande lui aussi des explications.

B. NASSIET explique que la décision d'autoriser ces 2 formations à ne pas effectuer un déplacement relativement important a été actée par certains responsables de la Commission des Vétérans du CD40 et par le Président du CD 40. Il estime que la décision, partant d'un bon sentiment, était malheureuse, et peut engendrer un précédent regrettable.

C. BARTHE exprime son total désaccord avec cette décision, et demande la suite sportive à envisager sur cette rencontre.

M. CHOT, en accord avec **B. NASSIET**, demande que les résultats sportifs obtenus soient validés, car le CD40 est responsable de la situation.

J. LACAVE donne son sentiment : Les 2 clubs ont demandé l'autorisation / le CD40 a accordé / Pas de sanctions à envisager. Toutefois cette situation ne devra plus se reproduire à l'avenir. Il propose une solution déjà appliquée lors des championnats de région de Nouvelle Aquitaine : Si un seul tour de programmé, l'équipe citée en premier reçoit l'équipe citée en second.

J. LACAVE annonce qu'une rencontre de la poule V3E n'a pu être disputée pour cause de terrains inondés. Le CD40 propose la date du 6 juillet comme date de repli, toujours sur le site du club de Mees. Les clubs concernés seront avertis.

Trophée des Landes féminin

Date retenue : 15/08/2021

Virg. DARRIGADE annonce la candidature du club d'Ychoux. Elle propose que cette compétition soit organisée en faisant tourner les 4 districts pour le lieu d'organisation.

JB. BLANCHARD demande qu'une demande officielle soit déposée afin de recueillir les éventuelles candidatures d'autres clubs. En l'absence de nouvelles propositions, le club d'Ychoux sera retenu.

CDC JEUNES

Fin des inscriptions 2/07/2021

Organisations : 14/07/2021 à Betbezer
4 et 5/09/2021 à l'ASPTT Dax

S. BISBAU : Tirage au sort des poules : mardi 6/07/2021 – 14h30

Coupe de France

J. LACAVE et **J.LABATUT** sont désignés pour effectuer le tirage au sort du 2^{ème} tour départemental.

Une communication sera effectuée auprès des clubs afin d'alimenter le site du CD40 avec les dates retenues pour les différentes rencontres, ainsi que les résultats obtenus.

4) QUESTIONS DIVERSES

PÔLE ADMINISTRATIF

Vincent **DARRIGADE**, secrétaire salarié permanent du CD40 a déposé des périodes de congés comme suit :

- Congés du 19/07 au 01/08 : 2 semaines complètes
- Reprise du 02/08 au 13/08
- Congés du 16/08 au 5/09 : 3 semaines complètes

AG DU CD40

Cette année, l'AG du Comité des Landes doit être organisée par le district de Haute Lande. La date retenue est le Dimanche 16/01/2022, le Congrès National étant programmé la semaine précédente.

C. BRETHES se renseigne afin d'obtenir un lieu de réception capable d'accueillir environ 200 personnes

J. LACAVE propose que l'AG soit programmée le dimanche matin, afin de conserver un maximum de dirigeants et représentants des clubs pour le repas de midi, et ainsi de favoriser les échanges.

Il est demandé aux responsables des 4 districts de réfléchir à une programmation de leurs AG respectives sur le mois de décembre 2021.

Journée Handisport

V. CAPDEVILLE annonce que le 4/12/2021 sera organisée une journée HANDISPORT. Le programme est en cours d'élaboration.

CALENDRIER SPORTIF 2022

C. PEYRES s'étonne de ne pas avoir encore de nouvelles sur le calendrier sportif 2022 de la part de la F.F.P.J.P

B. NASSIET et **J. LACAVE**, forts de leur double responsabilité sur la Région de Nouvelle Aquitaine et du Comité des Landes rencontreront **M. Michel LE BOT**, Président de la F.F.P.J.P, le 6 juillet lors des championnats de France organisés à Bergerac.

ARBITRAGE

C. PEYRES se dit très surpris que des rencontres de Coupe de France soient disputées sans que des arbitres soient convoqués. **B. NASSIET** confirme que ces obligations de gestion des arbitres font partie des prérogatives de la commission arbitrage.

Pour mémoire, la Commission arbitrage est composée de la manière suivante : Responsable : **C. PEYRES** – Adjoint :

D. DESBORDES – Membres **V. CASSAIGNEAU / P. DESCOUENS / JF. MARCOS / JM. RENAUD / B. GARAT**

JEUNES : CHAMPIONNATS DE REGION

J LACAVE annonce que les championnats régionaux des jeunes sont programmés très prochainement. 6 triplètes landaises feront le déplacement à Ste Livrade, donc environ 40 personnes sont envisagées.

6 par catégories seront qualifiées pour le championnat de France

PROPOSITION – FORMULES DE QUALIFICATIONS

J. LACAVE constatant qu'une seule équipe, dans la plupart des catégories, est qualifiée pour les Championnats de France, propose que les formations éliminées en ½ finales, ainsi que les vices champions départementaux soient exempts de pré-qualifications pour 2022, et donc directement qualifiés pour la journée finale.

B. NASSIET annonce que cette proposition devra être soumise à l'étude et l'approbation de la Commission Sportive du CD40.

Clôture de la réunion – 21h15 - Prochaine réunion du Comité des Landes – La date reste à déterminer

Fait le 13 juillet 2021, Le rapporteur de séance
Jean-Jacques LAGIERE